Compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2009

Présents : Robert WEBERT, Elisabeth BECKER, Julien BALLEVRE, Madeleine RAMBEAU, Norbert BASIN, Nadine VERMESSE, Raymond NOE, Laurence BRAUN, Gaston MICK, Jean MIRGAINE, Hélène FOREST, Marie-Claire PASTOK, Laurent HETTINGER, Raymond DEPRETS, Gérard MOUTH, Adrien WOURMS, Clément ANDRE, Sylviane ANTOINE, Dominique HUMBERT, Michel LADOWSKI, Dominique PADOIN, Suzanne THIELEN-KALIS, Daniel BECKER, Jean-Marie RICHARD, Isabelle MAHON

Absents excusés : Marlyse GETREY (procuration à A. WOURMS), Solange KELLER (procuration à M. RAMBEAU)

Ordre du jour :

1. Nouveau programme d'aménagement forestier
2. Adhésion des 13 communes du S.E. Chenois au S.E.B.V.F.
3. Motion concernant la situation des RASED
4. Autorisation de signature d'une convention avec l'Education Nationale
5. Transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement "Neuweiher". Approbation de l'enquête publique
6. Demande de subvention au titre de la DGE
7. Informations

1. Approbation du plan d'aménagement forestier

Le maire présente à ses conseillers le projet d'aménagement de la forêt communale, établi et présenté par l'Office National des Forêts pour la période 2008 / 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.

2. Adhésion des 13 communes du S.E. Chenois au S.E.B.V.F.

Par délibération du 9 décembre 2008, le comité du Syndicat des Eaux a accepté la demande d'adhésion des treize communes du Syndicat des Eaux de Chenois qui va être dissout. Il s'agit des communes d'Adaincout, Arraincourt, Han-sur-Nied, Holacourt, Vatimont, Vittoncourt et Voimhaut pour le canton de Faulquemont et de Baudrecourt, Chenois, Fremery, Lesse, Lucy, Saint-Epvre pour le canton de Delme.

Le SEBVF assure l'entretien et le suivi du réseau de ce syndicat depuis le 15 mai 2008.

Le comité du SEBVF a accepté l'adhésion des treize communes avec une augmentation du prix de l'eau sur cinq ans du fait de la qualité des installations de production cédées. Le prix de l'eau de ce syndicat est à l'heure actuelle de 0,78 € le m³. Le syndicat récupère ainsi un forage équipé, qui est utilisé à 40 % de ses possibilités de production, et une station de pompage aux normes.

Afin de respecter l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales notre commune doit prendre une délibération acceptant ces treize communes.

Je vous propose donc d'accepter l'adhésion dans les conditions précitées des treize communes au SEBVF, à savoir : Adaincout, Arraincourt, Han-sur-Nied, Holacourt, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut, Baudrecourt, Chenois, Fremery, Lesse, Lucy, Saint-Epvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable pour l'adhésion des treize communes et accepte l'extension du SEBVF à ces dernières.

3. Motion concernant la situation des RASED

Le conseil municipal de la commune de Longeville-lès-St-Avold, réuni en assemblée plénière, a pris connaissance de la situation préoccupante des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Le projet de loi de finances 2009 prévoit, en effet, la suppression de 13 500 postes d'enseignants dont 5 500 dans le premier degré. Ces suppressions vont entraîner la réaffectation de 3 000 enseignants spécialisés sur des postes classe et conduiront donc au démantèlement des RASED.

La commune de Longeville-lès-St-Avold est rattachée à Folschviller, commune pilote. Deux enseignants spécialisés interviennent sur la commune, l'une pour les difficultés d'ordre pédagogique et l'autre pour les difficultés de comportement.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

Exprime son inquiétude devant le projet de démantèlement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED),

Affirme qu'un RASED, lorsqu'il fonctionne avec une équipe complète et qualifiée, crée et recrée, par ses actions quotidiennes de proximité les liens nécessaires à la promotion d'une école humaniste oeuvrant à l'équilibre des chances et à la cohésion sociale,

Considère que nos concitoyens sont fortement attachés aux services de proximité et qu'à ce titre toute éventuelle adaptation de l'Ecole Publique à une société en mouvement doit répondre aux attentes des habitants et ne pas être guidée uniquement par des considérations purement comptables,

Forme donc le vœu que le dispositif RASED soit maintenu et renforcé.

4. Autorisation de signature d'une convention avec l'Education Nationale

La loi n°2008-790 du 20 août 2008 a créé un droit à l'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires, notamment en cas de grève des personnels enseignants.

Ce service est assuré par la commune lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école. La commune dispose d'une grande souplesse d'organisation du service et peut déterminer librement le lieu d'accueil des enfants. Les personnes susceptibles d'assurer l'accueil relève de la seule compétence du maire. Il peut faire appel à des agents communaux, assistantes maternelles, animateurs d'associations, enseignants retraités, parents d'élèves, ...

En contrepartie de ce service, l'Etat verse aux communes une compensation financière.

Une convention reprenant les conditions de fonctionnement, d'encadrement ainsi que la compensation financière pour ce service est à signer entre la commune et l'Education Nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer ladite convention.

5. Transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement Neuweiher – approbation de l'enquête publique

Par délibération du 22 juin 2006, le conseil municipal a décidé de procéder au transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement *Neuweiher* et m'a chargé d'organiser l'enquête publique nécessaire.

Cette enquête s'est déroulée en mairie du 15 décembre 2008 au 05 janvier 2009. Aucune remarque n'a été formulée au cours de cette enquête et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable quant à ce transfert.

Je vous propose de procéder au transfert de ces équipements dans le domaine public communal et de m'autoriser à signer l'acte de cession à intervenir.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, décide à l'unanimité le transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement *Neuweiher* et autorise le maire à signer l'acte de cession gratuite à intervenir, les frais d'acte et d'arpentage étant à la charge du lotisseur.

6. Demande de subvention au titre de la D.G.E.

Par délibération du 24 janvier 2008, le conseil municipal a sollicité une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) pour les travaux d'agrandissement de l'école primaire. La subvention nous a été accordée au taux de 20 % du montant hors taxes des travaux, soit 49 800,00 euros.

Au titre de l'exercice 2009, la commune est susceptible d'obtenir une subvention D.G.E. Le dossier est à déposer avant le 19 janvier 2009. Aussi je vous propose de constituer

un dossier de demande de subvention pour les travaux de mise en conformité handicapé des sanitaires de l'école primaire.

Montant prévisionnel des travaux :	46 524,40 €
Subvention escomptée *(20 % du HT)* :	7 780,00 €
Charge de la commune :	38 744,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de solliciter la subvention dans le cadre de la D.G.E. pour ces travaux, d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget et de prendre en charge la dépense résiduelle.

7. Informations

Suite à un courriel de Monsieur BECKER, conseiller municipal, Monsieur le maire informe l'assemblée sur les points suivants :

1. Situation du haut-débit : la réception de la Baie NRA ZO a été effectuée le 8 janvier 2009 avec France Telecom. A partir de ce jour, le délai de prévenance imposé par France Telecom est de trois mois. Le dégroupage mettra en concurrence quatre opérateurs : Orange, Free, Club Internet et SFR.
   La répartition géographique des lignes bénéficiant du service NRA ZO ne nous a pas encore été communiquée. Cependant quarante et une lignes ne seront pas couvertes. Le listing sera fourni par France Telecom. Afin de remédier à ce problème, des antennes WIFI seront posées en fonction de l'emplacement de ces lignes non éligibles par câble. Les opérateurs actifs pour le WIFI MAX sont : West Telecom et Numeo.
   En ce qui concerne les entreprises, Moselle Telecom est chargée d'analyser leurs besoins ; des propositions particulières leur seront soumises par France Telecom.

2. Situation des travaux rue du Général de Gaulle : les travaux d'aménagement paysager seront réalisés au cours de l'exercice 2009.

3. Sécurité rue du Général de Gaulle : la modification du marquage au sol (ligne continue, zone zèbrée) sera réalisée ce printemps, dès que les conditions météorologiques le permettront.